

L'ACTU CHALÉONNAISE

JUILLET ET AOÛT 2026

N° 195

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2026

Présents (19) : Françoise ROUSSEAU, Audrey DOUSSET, Michel AUDION, Carine LAMBERT, Éric PIPAUD, Françoise RELANDEAU, Michel GAUTIER, Patrice PERRAULT, Céline ANDRE, François GARREAU, Audrey BOUHIER, Thierry LEBRETON, Lucille TAUZIÈDE, Yann RACINE, Corinne ROUET, Denis AMIAND, Meg BRIAND, Vincent BERTIN, Julie JOUAN.

📌 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2026.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Dépenses d'investissement :

ATEMIS – Changement d'opérateur - 10 032,73 €

AXIMUM – Commande de panneaux - 1 302,55 €

APPROBATION DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Madame le Maire expose au Conseil que la Bibliothèque Municipale dispose d'un règlement intérieur permettant de délimiter le fonctionnement des différents services qu'elle propose aux usagers.

Certains ajustements sont nécessaires :

- Suppression des différenciations de quantité d'ouvrages empruntables entre abonné enfants et cartes adultes ;
- Ajout des alinéas suivants :

Les responsables des entités suivantes : Écoles de la commune, IME, Résidence ST André, Accueil de loisirs, peuvent souscrire à un abonnement « groupe ». Cet abonnement permet d'emprunter pour 6 semaines 30 documents imprimés sous réserve de l'autorisation du responsable.

Les professionnels travaillant hors commune, les responsables d'association et les assistantes maternelles peuvent prétendre à une carte « autre collectivité », leur permettant d'emprunter 10 documents imprimés pour 6 semaines.

Les parents sont responsables du fait de leur enfant mineur et sont tenus de lui faire respecter le présent règlement ; les bibliothécaires ne peuvent en aucun cas être tenus responsables ni de leur comportement ni de leurs choix de documents.

- Suppression de l'article 7 sur l'accès libre aux postes multimédias, dans un objectif de renforcement de notre sécurité informatique.

📌 **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve** la révision du règlement de la bibliothèque municipale ; **acte** son entrée en vigueur au 1er août 2026 et **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS CULTURELS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE RAYMOND DEVOS

Madame Carine LAMBERT, expose que la commune accompagne depuis de nombreuses années les actions culturelles menées au bénéfice des élèves de l'école publique communale Raymond Devos.

Il est ainsi décidé que par année scolaire la prise en charge financière soit à hauteur maximale de 5 000€, soit 2 500€ par cycle : maternelle et primaire.

Pour l'année 2025/2026, l'école a pris des engagements en réglant un acompte de 1 285.50 sur la facture d'intervention d'animation culturelle. Aussi, afin de respecter les engagements de la commune, il est décidé d'octroyer une subvention à l'école Raymond Devos d'un montant de 1 285.50€.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve** l'attribution d'une subvention de 1 285.50€ au titre de 2025/2026 au bénéfice de l'école publique communale Raymond Devos pour le financement des projets culturels ; **précise** que ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal de l'exercice en cours ; et **autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE-RENDU ANNUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT 2025 : APPROBATION

Loire-Atlantique Développement nous présente le Compte Rendu Annuel d'Activité de l'exercice 2024/2025

Le présent CRAC a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- Le secteur des Barbussières est exclu du contrat de concession conformément à ce qui a été présenté au CRAC 2023 ;
- Achèvement de l'opération des Sencives 2 en 2039 ;
- Le bilan s'appuie sur le nouveau plan de composition du secteur des Sencives 2 qui revoit une surface cessible brute à la baisse, ainsi que sur une estimation prévisionnelle des travaux qui sera affinée en phase AVP ;
- Le prix de vente du foncier est de 170 € HT/m² pour les lots libres et 65 € HT/m² SP pour le logement social ;
- L'hypothèse prise pour le planning de ventes prévisionnel est d'environ 7 à 8 lots par an ;
- Les frais de commercialisation/publicité sont estimés à 3500 € HT/an correspondant à un plan de commercialisation classique ;
- Le versement du solde de la participation était prévu en 2026. À la demande de la commune, celle-ci a été lissée à raison de 34 420 € HT/an jusqu'en 2029 inclus ;
- Vente du foncier de la tranche 2 en janvier 2027 à la commune pour un montant de 191 317 € HT ;
- Prix d'acquisition des Sencives 2 (T1 et T2) : 560 000 € HT pour 60 968 m² soit 9,19 € HT/m² ;
- Prix estimé du foncier de la tranche 2 : 191 317 € HT pour 20 818 m².

Points de vigilance :

- En 2024, la commune a procédé à une révision de son PLU, déclassant une partie du secteur des Sencives 2 en zone 2Auz ;
- En 2025, le diagnostic faune flore a été complété et le plan d'aménagement a été retravaillé pour tenir compte des impacts environnementaux, notamment sur les espèces protégées.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : approuve** le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31/12/2025 qui s'élève à 9,258 M€ HT ; **approuve** les recettes et dépenses réalisées pendant la durée de l'exercice ; **confirme** la passation d'un avenant au contrat de concession actant une prolongation de la durée de la Concession d'Aménagement, en vue de poursuivre le pilotage de l'opération jusqu'au terme du secteur des Sencives 2 ; **acte** les évolutions induites par le déclassement au PLU du secteur sud des Sencives 2 et des Barbussières et la non-réalisation dans ce dernier secteur ; **acte** le périmètre d'étude actualisé du secteur des Sencives 2 ainsi que les modalités de rachat des terrains déclassés ; **approuve** une modification de l'article 24 du Contrat de concession et **approuve** une modification de l'article 16 du traité de concession pour acter la modification de l'échéancier de paiement du solde de sa participation financière par la Collectivité.

INTERCOMMUNALITÉ - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Agglomération est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les Communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté à ses Communes membres.

Par délibération du 27 novembre 2025, le Conseil Communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour 2026. Ces attributions de compensation provisoires doivent désormais être actualisées au regard du compte financier unique 2025.

Dans ce cadre, la CLECT du 11 juin 2026, a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres au titre de l'année 2026.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide** le rapport 2026 de la CLECT de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » ; **charge** Madame le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services Préfectoraux et **autorise** Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE AU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) intervient auprès des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de comportement au sein des écoles de la commune.

Afin de soutenir cette mission d'intérêt général, la commune souhaite participer au financement des actions du RASED selon les modalités appliquées les années précédentes. Il est proposé de fixer le montant de la participation communale à 1 € par élève domicilié sur la commune et bénéficiant d'un accompagnement du RASED au cours de l'année scolaire concernée.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide** d'accorder au RASED une subvention annuelle calculée sur la base de 1 € par élève domicilié dans la commune et accompagné par le RASED au cours de l'année scolaire concernée ; **acte** que le nombre d'élèves concernés sera communiqué chaque année par le RASED à la commune. **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de chaque exercice concerné ; et **autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VALIDATION DU MODE D'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE MATÉRIEL SUBI PAR LA COMMUNE À LA SUITE DE DÉGRADATIONS CAUSÉES AU DOMAINE PUBLIC

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve** le principe selon lequel le montant des préjudices matériels subis par la commune est évalué au cas par cas, sur la base des coûts réellement supportés ou estimés pour la remise en état ; **acte** que cette évaluation peut notamment comprendre le coût matériaux ou équipements détruits, le coût nécessaire à la remise en état, et toute autre dépense directement imputable au dommage subi par la commune.

Décide que, pour le sinistre intervenu dans la nuit du 17 au 18 avril 2026 au lieu-dit « Les Barbussières », le préjudice de la commune est évalué comme suit : Reconstruction de la jardinière, comprenant la main-d'œuvre et les matériaux : 435,74 € ;

Madame le Maire **est autorisée** à entreprendre toute démarche utile afin d'obtenir le remboursement de cette somme, notamment par émission d'un titre de recettes, ainsi qu'à mettre fin à la procédure engagée dès lors que le préjudice aura été intégralement réparé.

RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte des évolutions récentes. De fait, un poste du service entretien a connu une diminution de quotité horaire, sur demande de l'agent, de 33,84h à 23,27h par semaine annualisée. Cela nécessite formellement la fermeture du poste à 33,84h et l'ouverture d'un nouveau à 23,27h. Tout autant, une ATSEM de l'école publique communale a sollicité une diminution de moins de 10% de son temps de travail. Laquelle n'implique donc pas de fermeture de poste, mais une mise à jour du tableau des effectifs.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal procède** à la mise à jour du tableau des effectifs communaux et **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL 2026

Madame le Maire expose que la Communauté d'agglomération peut verser un fond de concours aux communes membres afin de les aider à financer un équipement.

Dans ce cadre, Pornic Agglo Pays de Retz a décidé de prolonger pour l'année 2026 le dispositif dans les mêmes conditions avec prise en compte des nouveaux chiffres de recensement de la population.

La commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons se voit attribuer, la somme de 14 000€ et a le projet de procéder au changement de la centrale de traitement de l'air du théâtre, laquelle a cessé de fonctionner il y a déjà plusieurs années.

✚ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve** le projet et plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté ; **sollicite** les subventions possibles ; et **autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le mardi 1er septembre 2026 à 20h00
à la Salle des Lys.**



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

L'ACTU DU MOIS...



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- 15 juin 2026 : Robin RUIZ – 14, Impasse du Clos de la Vigne



MARIAGES

- 19 juin 2026 : Valentine SIMAL ALDEA et Vladimir GUIZE
- 4 juillet 2026 : David CHENARD et Charlène ROUET



DECES

- 4 juin 2026 : Marie MILLET – 102 ans – Résidence Saint-André
- 12 juin 2026 : Gisèle BICHON – née GUITTENY – 94 ans – 3, La Gilardièrre
- 27 juin 2026 : Odile SORIN – née GUILBAUDAUD – 73 ans – 29, Les Barbussières



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- 30 août 2026** : Assemblée Générale – Salle des Lilas – organisée par Amicale des Chasseurs
- 31 août 2026** : Ciné goûter - Salle des Lilas - organisé par le Conseil Municipal des Enfants
- Du 5 au 6 septembre 2026** : Festival St Hil Jazz – Parc de la Longère – organisé par Complètement Live
- 25 septembre 2026** : Assemblée Générale – Salle des Lys – organisée par Amicale Laïque
- 27 septembre** : Matinée Ludique – Salle Pierre Leduc – organisée par Amicale Laïque



L'ACTU DU MOIS...

CINÉ GOÛTER



FESTIVAL ST HIL JAZZ



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2026

Dimanche 20 septembre 2026

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la Mairie vous ouvre les portes de **l'église de Saint-Hilaire-de-Chaléons**.

Venez découvrir :

- une exposition de photographies,
- une projection de vidéos,
- une présentation des vitraux et de leur histoire.

Un moment de **découverte** et de **partage** pour mieux connaître le **patrimoine** de notre commune.

Nous vous attendons nombreux !

Info à la population :

Afin de préparer cet événement, nous faisons appel à votre **mémoire**.

Si vous possédez des **photographies anciennes**, des **cartes postales**, des **documents** ou des **écrits** concernant l'église ou le calvaire, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie.

Ces témoignages pourront **enrichir** l'exposition et mettre en valeur le **patrimoine** de notre commune.

Merci pour votre participation et **rendez-vous le dimanche 20 septembre 2026 !**

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes arrivés sur la commune en 2024, 2025 !

Faites-vous connaître afin de recevoir une invitation à l'**accueil des nouveaux arrivants** qui aura lieu le **dimanche 20 septembre 2026**.

Renseignements et inscription auprès de la mairie :
au **02.40.31.70.40**.
ou par mail : mairie@shc44.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes domiciliés sur la commune, nés en **juillet, août et septembre 2010** sont invités à **prendre rendez-vous** afin de se faire recenser.

Renseignements et rendez-vous auprès du service population de la mairie :
au **02.40.31.70.40**.
ou par mail : population@shc44.fr



CONSEILLER NUMERIQUE

Afin d'épauler les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques (ordinateur, tablette tactile ou smartphone), **Hugo, conseiller numérique** est présent sur rendez-vous, chaque vendredi matin **gratuitement**, pour des ateliers d'initiation au numérique ouverts à tous.

❗ Pour toute demande d'information, merci de contacter la mairie au **02.40.31.70.40**.

BOÎTE AUX LETTRES- LA POSTE

La poste vous informe que la boîte aux lettres de la **place Eloi Guitteny n'est plus en service**.

Pour un dépôt de courrier, vous pouvez venir à l'**agence communale** ou à la boîte aux lettres sur le **parking de la mairie**.

Merci de votre compréhension.

LES RETZ' CHAUFFEURS

L'association Retz' Chauffeurs **accompagne ses bénéficiaires** aux rendez-vous médicaux, aux courses et autres activités.

Afin d'assurer une meilleure qualité de service, l'association **recherche des chauffeurs** et/ou des **référénts bénévoles**.

Vous pouvez contacter "Les Retz'Chauffeurs" au **07.83.85.30.12** ou par mail : **lesretzchauffeurs@gmail.com**

NOUVEAU POINT DE DISTRIBUTION DE L'ACTU

A partir de cet été, l'actu sera disponible à l'accueil de votre magasin **Espace Emeraude**

Si vous souhaitez également mettre à disposition l'Actu dans votre établissement, faits-vous connaître !

Par mail à : **communication@shc44.fr** ou par téléphone au **02.40.31.70.40**

CCAS - INSCRIPTION REGISTRE

Dans le but de **recenser les personnes vulnérables**, le CCAS a mis en place un registre.

Grâce à ce dossier, en cas de besoin urgent, nous serons en mesure de **contacter ces personnes** et de **garantir leur bonne santé**.

❗ Pour toute demande d'information, merci de contacter le CCAS : au **02.40.31.70.40** ou par mail : **ccas@shc44.fr**

CCAS - SORTIE DU 18 JUIN

Nos séniors ont visité **les chantiers de l'Atlantique**. Puis le restaurant "**Le Vieux Logis**" de Guérande a accueilli le groupe. L'après-midi s'est passée tout en tranquillité en visitant librement la ville de **Guérande** et ses remparts !



Prochaine sortie le **17 septembre 2026**
Ouverture des inscriptions pour tous :
Lundi 10 août

SONDAGE DU CLOCHER

🏰 Quel sera le devenir de notre clocher ?

Donner votre avis en répondant à notre **sondage**.

Vous pouvez le retrouver sur notre **site internet** : www.saint-hilaire-de-chaleons.fr
Rubrique Services > Sondages
ou en format papier à l'**accueil de la mairie**.

APPLI "INTRAMUROS"

Vous souhaitez être informé des dernières **infos ou événements** ? Téléchargez sur votre smartphone l'application "**Intramuros**"



Suivez l'actualité chalonaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

